Fre 2. f 12201A

Cpcc
fol
Fre
26691

EXTRAIT DU MONITEUR du Mardi 12 Avril.

Paris, le 11 avril 1814.

ACTE D'ABDICATION DE L'EMPEREUR NAPOLEON.

Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France.

Fait au palais de Fontainebleau, le 11 avril 1814.

Signé, *Napoléon.*

Pour copie conforme :

Signé *Dupont* (de Nemours), secrétaire-général du gouvernement provisoire.

Cérémonial pour la réception de S. A. R. Monsienr, frère du Roi.

Lorsque le gouvernement provisoire aura été instruit du moment de l'arrivée de S. A. R., le cortège qui doit aller à la ren-

THE NEWBERRY
LIBRARY

contre du prince, se rassemblera au palais des Tuileries, dans la salle du conseil d'état.

Le cortége marchera dans l'ordre suivant :

Le général comte Dessoles, l'état-major et un détachement de la garde nationale ;

Les préfets de département et de police, les maires et le conseil municipal ;

Les maréchaux et les officiers généraux ;

Les maîtres des cérémonies ;

Le gouvernement provisoire, entouré par les officiers de la garde nationale et par les guides à cheval de la même garde ;

Un détachement de la gendarmerie à cheval ;

Le cortége marchera au milieu d'une haie formée par la garde nationale ;

Le général Dessoles se portera avec l'état-major et un détachement de la garde nationale, à 500 pas de la barrière, pour escorter S. A. R.

S. A. R. sera reçue à la barrière, mais en dedans de la ville ; elle sera complimentée par le président du gouvernement provisoire et par le préfet du département ;

A l'entrée de S. A. R. dans Paris, il sera tiré plusieurs salves d'artillerie.

Le cortége se remettra en marche dans l'ordre suivant :

L'état-major et le détachement de la garde nationale ;

Les préfets, les maires et le conseil municipal ;

Les maîtres des cérémonies ;

Le gouvernement provisoire ;

S. A. R. entourée des maréchaux, des généraux de l'armée et des officiers supérieurs de la garde nationale ;

Les officiers de la suite de S. A. R ;

Le détachement de la gendarmerie ;

Le cortége conduira S. A. R. à la métropole, où le clergé sera réuni pour la recevoir ;

La garde nationale occupera les postes de la métropole ;

Il sera chanté un *Te Deum* et un *Domine salvum fac Regem* ;

Le cortége conduira ensuite S. A. au palais des Tuileries ;

Le détachement de la garde nationale désigné pour garder le palais sera en bataille dans la cour : les tambours battront au champ à l'arrivée du prince.

Les membres du gouvernement provisoire, les maréchaux et les maîtres des cérémonies accompagneront S. A. R. jusqu'à ses appartemens, qui avaient été préparés d'avance.

Un maître des cérémonies prendra les ordres de S. A. R. rela-

194

tivement aux jour et heure où elle voudra recevoir les hommages des corps de l'état.

Le maître des cérémonies communiquera, dans les formes accoutumées, les ordres de S. A. R. aux différens corps qui seront admis à ses audiences.

Signé le prince de Bénévent.

Le duc de Dalberg,

François de Jaucourt,

Le général comte de Beurnonville,

L'abbé de Montesquiou,

Par le gouvernement provisoire,

Signé, Dupont (de Nemours), secrétaire.

De l'Imprimerie de CHAIGNIEAU aîné, rue de la Monnaie.